



23 juillet 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRIME DE SURACTIVITÉ DES CONTRÔLEURS AÉRIENS

L'UNSA-ICNA, syndicat représentatif des Ingénieurs de Contrôle de la Navigation Aérienne, dénonce les attaques de presse proférées à l'encontre des contrôleurs aériens, s'agissant de la qualité de leur travail et le niveau de leurs rémunérations.

Il tient à rappeler que tout au long de la crise sanitaire sans précédent qui a touché notre pays au cours des dernières semaines, les contrôleurs aériens ont assuré leurs missions à leurs postes et sans relâche, comme beaucoup de services publics au sein de ce que le Président de la République a appelé la deuxième ligne.

Même si les compagnies aériennes décidaient de réduire drastiquement leurs vols, le contrôle aérien, bien qu'incompatible avec le respect des gestes barrières et des règles de distanciation, devait continuer à être assuré pour garantir le rapatriement de nos compatriotes bloqués à l'étranger, les évacuations sanitaires des malades, par hélicoptères ou avions spécialisés, le pont aérien avec l'Asie, permettant l'acheminement du matériel médical tant attendu par nos soignants, la continuité territoriale avec les Outre-Mer et la Corse, ou encore le transport de marchandises ou autre fret par la voie des airs. **Contrairement à d'autres pays, qui ont eu à subir des fermetures de leur espace aérien, force est de constater que même au pic de la crise, la France peut se féliciter qu'à aucun moment une mission essentielle comme celle du contrôle de son espace aérien n'ait été compromise.**

Concernant les dispositifs cités, d'expérimentation d'une nouvelle organisation du travail en période de pointe, et la prime de suractivité liée, l'UNSA-ICNA tient à rappeler qu'ils ont été mis en place à partir de 2016 dans certains organismes de contrôle de la Direction Générale de l'Aviation Civile, parfois même contre l'avis de la majorité des représentants des personnels.

Ces dispositifs, considérés par l'UNSA-ICNA comme un recul social, visent à augmenter la capacité des organismes de contrôle pendant les périodes de l'année où le trafic est le plus dense, en dégradant les conditions de travail des contrôleurs aériens. Ils ont été mis en place pour tenter de masquer les conséquences d'une politique de recrutements insuffisante à la DGAC, et le sous-effectif qui en a découlé dans cette période de forte expansion du trafic aérien, ainsi que les échecs de la Direction des Services de la Navigation Aérienne à moderniser les outils de la quasi-totalité de ses centres de contrôle, outils datant toujours du siècle dernier et entraînant un retard technologique majeur souligné par de nombreux rapports.

Même si plusieurs organismes ont retrouvé un niveau de trafic équivalent à celui d'avant mars, la crise sanitaire et les choix stratégiques des compagnies aériennes sur la réorganisation de leurs réseaux auront en effet des conséquences sur la quantité et la nature du trafic commercial à contrôler. Aussi, le 16 juillet dernier, une large intersyndicale UNSA-CGT-FO-CFDT a saisi le Directeur Général de l'Aviation Civile pour contester le principe d'une mutualisation pluriannuelle des expérimentations et s'interroger sur la pertinence du maintien des expérimentations en cours, à la lumière des nouvelles attentes de nos usagers et des différents scénarios de reprise.

L'UNSA-ICNA tient à rappeler que les contrôleurs aériens ont à cœur de rendre un service public de la navigation aérienne de qualité, afin de maintenir le très haut niveau de sécurité actuel au bénéfice des passagers et des populations survolées, et dont ils sont fiers.

Contacts :

 presse@icna.fr

 [@UnsaICNA](https://twitter.com/UnsaICNA)

Plus d'infos sur les Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne (ICNA)

En France, les Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne assurent le service de contrôle de la navigation aérienne 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

Ils sont 3800 à travailler dans une trentaine de tours de contrôle et 5 centres de contrôle en route pour assurer la sécurité, la régularité et l'efficacité de la circulation aérienne.

Recrutés à Bac+2, ils sont formés pendant 3 ans à l'École Nationale de l'Aviation Civile à Toulouse, puis de 1 à 3 ans sur leur centre d'affectation.

En 2019, les aiguilleurs du ciel français ont contrôlé plus de 3,2 millions de vols, faisant de la DSNA le premier prestataire européen de services de navigation aérienne.